

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Le 21 septembre 2015

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoquée le 16 septembre 2015 par avis spécial et par avis public dûment signifié selon la loi par la directrice générale par intérim et tenue le 21 septembre 2015 à dix-neuf heures à la salle du conseil municipal située au 27, rue Saint-Louis à Saint-Pacôme (Québec).

Présents : Madame la mairesse Nathalie Lévesque, mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé, Nathalie Desroches et messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

Absent : M. Benoît Fraser

181.09.15

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 septembre 2015 soit lu et accepté tel que présenté.

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME

Avis de motion est par la présente donné par M. Christian Dionne qu'à une prochaine réunion, le règlement numéro 294 ayant pour objet d'apporter des modifications au plan d'urbanisme sera adopté avec dispense de lecture.

Christian Dionne, conseiller

182.09.15

MANDATER LA MRC DE KAMOURASKA AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS À NOTRE PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE la présente résolution fait suite à l'entrée en vigueur du règlement no 187 visant la modification du règlement no 39 relatif au schéma d'aménagement de la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme devra modifier son plan d'urbanisme selon les dispositions des articles 109 à 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la MRC de Kamouraska pour entreprendre les procédures afin d'apporter des modifications au plan et à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité.

183.09.15

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – 115 RUE GALARNEAU

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 115, rue Galarneau;

ATTENDU QUE cette propriété est située à l'intérieur de la zone du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le garage déjà existant sera soulevé et le plancher refait en gravier et concassé, le bas des murs sera réparé et que l'extérieur sera peinturé de la même couleur que la maison, le panneau du garage sera remplacé par une porte en bois artisanale à pentures, les fenêtres remplacées par le même modèle que la maison peinte de la même couleur;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de rénovation pour le 115 rue Galarneau;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation pour le 115 rue Galarneau.

184.09.15

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – 106 RUE GALARNEAU

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 106, rue Galarneau;

ATTENDU QUE cette propriété est située à l'intérieur de la zone du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le propriétaire désire restaurer la façade et les côtés est et ouest de la maison en peignant et en remplaçant des matériaux par les mêmes si nécessaire et que les fenêtres et encadrements seront repeints de la même couleur;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de rénovation pour le 106 rue Galarneau;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation pour le 106, rue Galarneau.

185.09.15

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – 17 RUE CARON

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 17, rue Caron;

ATTENDU QUE cette propriété est située à l'intérieur de la zone du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le propriétaire désire changer le revêtement des toitures du cabanon, de l'entrée de cave et de la véranda arrière de la maison présentement en bardeau d'asphalte gris et le remplacer par le même revêtement de même couleur;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de rénovation pour le 17 rue Caron;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation pour le 17, rue Caron.

186.09.15

AUTORISATION POUR REGROUPER DES EMPRUNTS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme travaille présentement à un plan de restructuration en misant sur des mesures telles que :

- L'adoption d'un plan quinquennal d'immobilisations financé en grande partie par des subventions;
- L'augmentation des taxes foncières;
- Une budgétisation plus réaliste;

- Des meilleures pratiques de gestion;
- La mise en place de procédures comptables plus rigoureuses;
- Un meilleur suivi budgétaire et contrôle des dépenses plus serré;

ATTENDU QUE la Municipalité a un fort taux d'endettement comparativement aux autres municipalités et que la capacité de taxer les citoyens est limitée;

ATTENDU QUE des analyses comparatives démontrent que la municipalité aurait des avantages économiques à regrouper des prêts et à étaler leur échéance;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la direction générale et la mairesse à prendre les mesures nécessaires auprès des représentants des Affaires municipales afin de permettre la réalisation d'un plan optimal de refinancement des dettes actuelles et à venir.

187.09.15

FIN D'EMPLOI DE M. PHILIPPE CÔTÉ AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU le refus du Directeur général de prolonger à six (6) mois sa période de probation afin de permettre au conseil de mieux évaluer son travail;

ATTENDU différentes problématiques qui ont été adressées au Directeur général depuis son embauche et qui ne se sont ni résorbées, ni améliorées;

ATTENDU les motifs plus amplement discutés lors de la séance plénière du 18 août 2015 au cours de laquelle les conseillers présents (la conseillère Mme Nathalie Desroches n'ayant pas été convoquée) ont décidé, à l'unanimité, de mettre fin au contrat du Directeur général;

ATTENDU la lettre remise au Directeur général par la mairesse Nathalie Lévesque et la conseillère Julie Mercier, le 4 septembre 2015, informant le Directeur général de la décision du conseil de mettre fin à son contrat;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à la majorité des membres présents, après que le vote ait été demandé, de confirmer la décision prise unanimement à six (5) conseillers sur sept (6) lors de la séance plénière du 18 août 2015 (la conseillère Nathalie Desroches n'ayant pas été convoquée) de mettre fin à l'emploi du Directeur général en date du 4 septembre 2015, selon les modalités discutées lors de la séance, et de transmettre copie de la présente résolution à M. Philippe Côté par courrier recommandé, dès le lendemain de la séance du conseil.

La conseillère Nathalie Desroches vote contre et demande d'inscrire sa dissidence au procès-verbal, car, compte tenu de son élection récente, elle n'est pas en mesure de porter un jugement sur la compétence de M. Philippe Côté et elle ne peut conclure que la situation était irrémédiable.

PÉRIODE DE QUESTIONS

188.09.15

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 19h18.

Nathalie Lévesque
Mairesse

Manon Lévesque
Directrice générale par intérim

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la Mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

Absent : Benoît Fraser

181.09.15

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 septembre 2015 soit lu et accepté tel que présenté.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Manon Lévesque, directrice générale par intérim

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la Mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches et Messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

Absent : M. Benoît Fraser

**AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU
PLAN D'URBANISME**

Avis de motion est par la présente donné par M. Christian Dionne qu'à une prochaine réunion, le règlement numéro 294 ayant pour objet d'apporter des modifications au plan d'urbanisme sera adopté avec dispense de lecture.

, conseiller

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Manon Lévesque, directrice générale par intérim

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la Mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches et Messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

Absent : M. Benoît Fraser

182.09.15 MANDATER LA MRC DE KAMOURASKA AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS À NOTRE PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE la présente résolution fait suite à l'entrée en vigueur du règlement no 187 visant la modification du règlement no 39 relatif au schéma d'aménagement de la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme devra modifier son plan d'urbanisme selon les dispositions des articles 109 à 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la MRC de Kamouraska pour entreprendre les procédures afin d'apporter des modifications au plan et à la règlementation d'urbanisme de la Municipalité.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ____^e jour de _____ 201_

Manon Lévesque, directrice générale par intérim

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la Mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches et Messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

Absent : M. Benoît Fraser

183.09.15

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – 115 RUE GALARNEAU

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 115, rue Galarneau;

ATTENDU QUE cette propriété est située à l'intérieur de la zone du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le garage déjà existant sera soulevé et le plancher refait en gravier et concassé, le bas des murs sera réparé et que l'extérieur sera peinturé de la même couleur que la maison, le panneau du garage sera remplacé par une porte en bois artisanale à pentures, les fenêtres remplacées par le même modèle que la maison peinte de la même couleur;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de rénovation pour le 115 rue Galarneau;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation pour le 115 rue Galarneau.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

CE ____^e jour de _____ 201_

Manon Lévesque, directrice générale par intérim

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la Mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé, Nathalie Desroches et Messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

Absent : M. Benoît Fraser

184.09.15 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – 106 RUE GALARNEAU

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 106, rue Galarneau;

ATTENDU QUE cette propriété est située à l'intérieur de la zone du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le propriétaire désire restaurer la façade et les côtés est et ouest de la maison en peignant et en remplaçant des matériaux par les mêmes si nécessaire et que les fenêtres et encadrements seront repeints de la même couleur;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de rénovation pour le 106 rue Galarneau;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation pour le 106, rue Galarneau.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

CE ____^e jour de _____ 201_

Manon Lévesque, directrice générale par intérim

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la Mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé, Nathalie Desroches et Messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

Absent : M. Benoît Fraser

185.09.15

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – 17 RUE CARON

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 17, rue Caron;

ATTENDU QUE cette propriété est située à l'intérieur de la zone du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le propriétaire désire changer le revêtement des toitures du cabanon, de l'entrée de cave et de la véranda arrière de la maison présentement en bardeau d'asphalte gris et le remplacer par le même revêtement de même couleur;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de rénovation pour le 17 rue Caron;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation pour le 17, rue Caron.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

CE ____^e jour de _____ 201_

Manon Lévesque, directrice générale par intérim

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la Mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé, Nathalie Desroches et Messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

Absent : M. Benoît Fraser

186.09.15

AUTORISATION POUR REGROUPER DES EMPRUNTS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme travaille présentement à un plan de restructuration en misant sur des mesures telles que :

- L'adoption d'un plan quinquennal d'immobilisations financé en grande partie par des subventions;
- L'augmentation des taxes foncières;
- Une budgétisation plus réaliste;
- Des meilleures pratiques de gestion;
- La mise en place de procédures comptables plus rigoureuses;
- Un meilleur suivi budgétaire et contrôle des dépenses plus serré;

ATTENDU QUE la Municipalité a un fort taux d'endettement comparativement aux autres municipalités et que la capacité de taxer les citoyens est limitée;

ATTENDU QUE des analyses comparatives démontrent que la municipalité aurait des avantages économiques à regrouper des prêts et à étaler leur échéance;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la direction générale et la mairesse à prendre les mesures nécessaires auprès des représentants des Affaires municipales afin de permettre la réalisation d'un plan optimal de refinancement des dettes actuelles et à venir.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

CE ____^e jour de _____ 201_

Manon Lévesque, directrice générale par intérim

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la Mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé, Nathalie Desroches et Messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

Absent : M. Benoît Fraser

187.09.15

FIN D'EMPLOI DE M. PHILIPPE CÔTÉ AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU le refus du Directeur général de prolonger à six (6) mois sa période de probation afin de permettre au conseil de mieux évaluer son travail;

ATTENDU différentes problématiques qui ont été adressées au Directeur général depuis son embauche et qui ne se sont ni résorbées, ni améliorées;

ATTENDU les motifs plus amplement discutés lors de la séance plénière du 18 août 2015 au cours de laquelle les conseillers présents (la conseillère Mme Nathalie Desroches n'ayant pas été convoquée) ont décidé, à l'unanimité, de mettre fin au contrat du Directeur général;

ATTENDU la lettre remise au Directeur général par la mairesse Nathalie Lévesque et la conseillère Julie Mercier, le 4 septembre 2015, informant le Directeur général de la décision du conseil de mettre fin à son contrat;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à la majorité des membres présents, après que le vote ait été demandé, de confirmer la décision prise unanimement à six (5) conseillers sur sept (6) lors de la séance plénière du 18 août 2015 (la conseillère Nathalie Desroches n'ayant pas été convoquée) de mettre fin à l'emploi du Directeur général en date du 4 septembre 2015, selon les modalités discutées lors de la séance, et de transmettre copie de la présente résolution à M. Philippe Côté par courrier recommandé, dès le lendemain de la séance du conseil.

La conseillère Nathalie Desroches vote contre et demande d'inscrire sa dissidence au procès-verbal, car, compte tenu de son élection récente, elle n'est pas en mesure de porter un jugement sur la compétence de M. Philippe Côté et elle ne peut conclure que la situation était irrémédiable.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

CE ____^e jour de _____ 201__

Manon Lévesque, directrice générale par intérim

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 21 septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la Mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé, Nathalie Desroches et Messieurs les conseillers Christian Dionne et Éric Lavoie.

Absent : M. Benoît Fraser

188.09.15 FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 19h18.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

CE ____^e jour de _____ 201_

Manon Lévesque, directrice générale par intérim